AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1518
FR0010567032-FS0745–EX04

28 juin 2016

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

Information consécutive à l'examen des conséquences d'une modification d'un concert (article 234-10 du règlement général)

ACCES INDUSTRIE

(Alternext)

1. Par courrier reçu le 27 juin 2016, M. Eric Lacombe, Routaboul[1], M. Pascal Meynard (par l'intermédiaire de la société Mani qu'il contrôle), les sociétés Butler Capital Partners[2] (ci-après « BCP »), Accès Investissements[3], Financière Accès Industrie[4] et l'Institut Régional de Développement Industriel de Midi Pyrénées (IRDI[5]), ont déclaré avoir franchi de concert en hausse, le 21 juin 2016, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société ACCES INDUSTRIE et détenir, directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société Financière Accès Industrie, 5 485 538 actions ACCES INDUSTRIE représentant 10 609 826 droits de vote, soit 90,78% du capital et 94,86% des droits de vote de cette société[6], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Financière Accès Industrie	4 686 710	77,56	9 373 420	83,80
Accès Investissements	239 550	3,96	479 100	4,28
Butler Capital Partners	2	ns	4	ns
Sous total BCP	**4 926 262**	**81,52**	**9 852 524**	**88,08**
M. Eric Lacombe	200 084	3,31	200 084	1,79
Routaboul	9 285	0,15	9 285	0,08
Sous total Eric Lacombe	**209 369**	**3,46**	**209 369**	**1,87**
M. Pascal Meynard	132 232	2,19	157 383	1,41
IRDI	217 675	3,60	390 550	3,49
Total concert	**5 485 538**	**90,78**	**10 609 826**	**94,86**

[1] Société à responsabilité limitée contrôlée par M. Eric Lacombe (sise rue du Château, 47400 Fauillet).
[2] Société anonyme contrôlée par M. Walter Butler (sise 30, Cours Albert 1er, 75008 Paris).
[3] Société par actions simplifiée contrôlée par Butler Capital Partners (BCP) agissant pour son compte et celui du FPCI France Private Equity III dont elle assure la gestion (sise 30, Cours Albert 1er, 75008 Paris).
[4] Société par actions simplifiée contrôlée par Butler Capital Partners (BCP) agissant pour son compte et celui du FPCI France Private Equity III dont elle assure la gestion (sise 30, Cours Albert 1er, 75008 Paris). BCP détient ainsi 60,02% du capital et des droits de vote de Financière Accès Industrie, et MM. Eric Lacombe (directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Routaboul qu'il contrôle) et Pascal Meynard (indirectement par l'intermédiaire de la société Mani qu'il contrôle) détiennent chacun 19,99% du capital et des droits de vote de cette société.
[5] Société contrôlée par Bpifrance Investissement et dont l'objet social consiste en la prise de participation en fonds propres dans toutes les entreprises exerçant une activité contribuant directement ou indirectement au développement du Grand Sud-Ouest et notamment de Midi-Pyrénées (sise 18, Place Dupuy, 31000 Toulouse).
[6] Sur la base d'un capital composé de 6 042 898 actions représentant 11 185 304 droits de vote, sur la base du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions Financière Accès Industrie par M. Eric Lacombe (directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Routaboul qu'il contrôle) et M. Pascal Meynard (indirectement par l'intermédiaire de la société Mani qu'il contrôle) auprès de M. Daniel Duclos, dont les associés sont présumés agir de concert en vertu de l'article L. 233-10 II, 4° du code de commerce, et de l'adhésion de M. Eric Lacombe et de la société Routaboul qu'il contrôle, et de M. Pascal Meynard et de la société Mani qu'il contrôle, au pacte d'associés de la société Financière Accès Industrie et à l'action de concert existant entre les parties au pacte vis-à-vis des sociétés Financière Accès Industrie et ACCES INDUSTRIE[7].

2. Le franchissement en hausse, par le concert constitué de MM. Eric Lacombe et Pascal Meynard, les sociétés Butler Capital Partners, Accès Investissements, Financière Accès Industrie, l'Institut Régional de Développement Industriel de Midi Pyrénées, Routaboul et Mani des seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société ACCES INDUSTRIE, a fait l'objet du constat qu'il n'y avait pas lieu au dépôt obligatoire d'un projet d'offre publique, reproduite dans D&I 216C1272, mise en ligne sur le site de l'AMF le 3 juin 2016.

3. Par courrier reçu le 28 juin 2016, M. Daniel Duclos et la société ATJ qu'il contrôle ont déclaré avoir franchi de concert en baisse, le 21 juin 2016, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société ACCES INDUSTRIE et ne plus détenir indirectement aucune action ACCES INDUSTRIE.

 Ce franchissement de seuils résulte de la cession des actions Financière Accès Industrie détenues par M. Daniel Duclos au profit de MM. Eric Lacombe et Pascal Meynard (directement et indirectement par l'intermédiaire de sociétés qu'ils contrôlent), et de la fin de l'adhésion de M. Daniel Duclos au pacte d'associés de la société Financière Accès Industrie.

 M. Daniel Duclos a précisé détenir 46 080 actions ACCES INDUSTRIE représentant 46 081 droits de vote, soit 0,76% du capital et 0,41% des droits de vote de cette société répartis comme suit :

	Actions	**% capital**	**Droits de vote**	**% droits de vote**
ATJ	0	-	0	-
M. Daniel Duclos	46 080	0,76	46 081	0,41
Total Daniel Duclos	**46 080**	**0,76**	**46 081**	**0,41**

[7] Cf. D&I 216C1272 du 3 juin 2016.